

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ARTS APPLIQUES

OPTION : DESIGN

OPTION : METIERS D'ARTS

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|--|---|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1° Epreuve d'investigation méthodique en design et en métiers d'art. Sujet commun aux deux options. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. - Matériel de dessin et de mise en couleur autorisé. - Le choix des moyens d'expression est libre, à l'exclusion des produits à séchage lent, des lettres et trames transfert, de tout document préfabriqué et de tout produit pouvant provoquer des émanations toxiques (en particulier les aérosols). - Les pastels et le fusain doivent être fixés - fixatifs aérosols interdits (sauf fixateur à l'aide de pipette) - bombes de peinture interdites - Les documents fournis avec le sujet ne doivent en aucun cas être découpés ou collés entièrement ou en partie sur les planches. - Les candidats doivent exclusivement utiliser les supports mis à leur disposition par le centre d'examen dans la salle où se déroule le concours. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | 2° Epreuve de culture design et métiers d'art. Sujet commun aux deux options. | L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

2° Epreuve de culture design.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : BATIMENT

OPTION : PEINTURE-REVETEMENTS

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|---------------------------|--|--|
| Judi 11 avril 9h à 13h | Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre. Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION: BIOTECHNOLOGIES

OPTION : SANTE-ENVIRONNEMENT

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | Epreuve de mise en situation professionnelle. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Judi 11 avril 9h à 14h | Seconde épreuve d'admissibilité | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : CONDUCTEURS ROUTIERS

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|--------------------------------|--|--|
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : COMMERCE ET VENTE

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1° Epreuve de spécialité. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | 2° Epreuve de synthèse. Sujet commun aux différentes options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : GESTION ET ADMINISTRATION

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|---|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1° Epreuve de spécialité. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | 2° Epreuve de synthèse. Sujet commun aux différentes options | - L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : TRANSPORT LOGISTIQUE

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1° Epreuve de spécialité. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | 2° Epreuve de synthèse. Sujet commun aux différentes options | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1° Epreuve de mise en situation professionnelle | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | 2° Seconde épreuve d'admissibilité | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION : GENIE CIVIL
OPTION : CONSTRUCTION ET ECONOMIE**

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION : GENIE CIVIL
OPTION : CONSTRUCTION ET REALISATION DES OUVRAGES**

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION: GENIE CIVIL
OPTION : ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES-ENERGIE**

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION : GENIE ELECTRIQUE
OPTION : ÉLECTROTECHNIQUE ET ENERGIE**

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : GENIE ELECTRIQUE

OPTION : ÉLECTRONIQUE

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : GENIE INDUSTRIEL

OPTION : BOIS

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : GENIE INDUSTRIEL

OPTION : MATERIAUX SOUPLES

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, équerre, compas ordinaire, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION : GENIE INDUSTRIEL
OPTION : STRUCTURES METALLIQUES**

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, équerre, compas ordinaire, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION : GENIE MECANIQUE
OPTION : MAINTENANCE DES VEHICULES, MACHINES AGRICOLES, ENGINES DE CHANTIER**

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|---|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION : GENIE MECANIQUE
OPTION : CONSTRUCTION**

| DATE | INTITULE DE L'EPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

**SECTION : GENIE MECANIQUE
OPTION : MAINTENANCE DES SYSTEMES MECANQUES AUTOMATISÉS**

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-----------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Analyse d'un problème technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : HOTELLERIE-RESTAURATION

OPTION : ORGANISATION ET PRODUCTION CULINAIRE

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|--|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1° Epreuve de technologie professionnelle. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Epreuve d'analyse économique, juridique et managériale en hôtellerie-restauration. Sujet commun aux deux options | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : HOTELLERIE-RESTAURATION

OPTION : SERVICES ET COMMERCIALISATION

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|--|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1° Epreuve de technologie professionnelle. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | 2° Epreuve d'analyse économique, juridique et managériale en hôtellerie-restauration. Sujet commun aux deux options | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION LANGUES VIVANTES / LETTRES : ALLEMAND-LETTRES

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|------------------------------|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | Langue vivante : allemand | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Judi 11 avril 9h à 14h | Lettres | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION LANGUES VIVANTES / LETTRES : ANGLAIS-LETTRES

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|------------------------------|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | Langue vivante : anglais | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | Lettres | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION LANGUES VIVANTES / LETTRES : ESPAGNOL-LETTRES

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|------------------------------|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | Langue vivante : espagnol | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | Lettres | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : LETTRES-HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|------------------------------|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | 1. Lettres | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | 2. Histoire et géographie | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: crayon à papier, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylos, règle graduée, compas ordinaire, équerre, règle trace-formes.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : MATHEMATIQUES PHYSIQUE CHIMIE

| DATE | INTITULÉ DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 13h | 1° Epreuve écrite sur dossier de mathématiques. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |
| Judi 11 avril 9h à 13h | 2° Epreuve écrite sur dossier de physique chimie. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : REPARATION ET REVETEMENT EN CARROSSERIE

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|----------------------------|--|--|
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | Exploitation pédagogique d'un dossier technique. | - Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique - à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Utilisation des calculatrices (extrait de la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999)

- Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.
- Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.
- Le candidat doit faire figurer sur la calculatrice : son nom, prénom et n° d'inscription au concours.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : COIFFURE

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATÉRIEL CANDIDAT |
|----------------------------|---|--|
| Jeudi 11 avril 9h à 13h | Exploitation pédagogique d'un dossier technique | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2019**

SECTION : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

| DATE | INTITULE DE L'ÉPREUVE | MATERIEL CANDIDAT |
|-------------------------------|---|--|
| Mercredi 10 avril 9h à 14h | Epreuve de mise en situation professionnelle. | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |
| Jeudi 11 avril 9h à 14h | Seconde épreuve d'admissibilité | - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit. |

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/18 ; 2/18 ; 3/18 ... 18/18).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.